

magne en profiterait pour s'abattre sur certaines provinces de la Baltique qu'elle convoitait depuis longtemps ;
5° Enfin, l'Allemagne veut des possessions maritimes, des colonies, l'Algérie etc...
Bref l'Allemagne menaçait l'ancien et le nouveau monde.
C'est au milieu de tous ces plans attribués au Sphinx de Warzin, que le bruit, à été répandu aujourd'hui, de négociations qui seraient entamées par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le prince de Hohenzollern, négociations qui offrirait de nous rendre la Lorraine... mais à quel prix ? c'est la question.
P.-S. — Les amis de M. de Marcère racontent qu'il a eu, ce matin, une conférence de plus d'une heure, avec le maréchal, et le ministre de l'Intérieur se serait retiré très-satisfait. !!!
DE SAINT-CÉRON.

On nous écrit de Paris, 14 novembre :

« La campagne nouvelle annoncée par des journaux intransigeants contre l'attitude du chef de la gauche n'a pas tardé à commencer. L'Homme libre demande :

« Qui se serait jamais douté que le catholicisme ultramontain dût avoir pour défenseur le journal qui s'appelle la République française !... »

« Où est le temps où la République française, dans ses fameuses revues scientifiques, permettait à peine à un républicain d'être déiste et spiritueliste ? »

« Le gambettisme, disent les Droits de l'homme, est en bonne et nombreuse compagnie en répandant, à défaut du sang, l'argent français, dans une nouvelle campagne de Rome à l'extérieur... »

« Nous aurons, dit la Révolution, un ambassadeur auprès du Pape. La droite et l'opportuniste se sont accordés sur ce point. L'éloquence de M. Madier-Monjau n'a pu triompher de la raison d'Etat invoquée par nos gouvernants ou leurs successeurs désignés. »

« On sait la part considérable que M. Gambetta a prise dans ce débat. L'honneur de ce vote lui revient. Nous le constatons en nous demandant si de tels triomphes sont à souhaiter pour un démocrate. »

Le général Changarnier adressé la lettre suivante à tous ses collègues, sénateurs de la droite et du centre droit :

Cher collègue,
Lors de la constitution des bureaux, la plupart des conservateurs étaient absents. Dans deux bureaux où, présents, ils auraient eu la majorité, pas un, pas un seul d'entre eux n'a paru.

Cette coupable négligence décourage les conservateurs de Paris et des départements en leur faisant douter de la force du parti de l'ordre dans le Sénat.

La session dite extraordinaire aura de graves questions à résoudre. Nous regretterions amèrement votre absence.

Un jour, elle serait plus amplement représentée par vous et par les héritiers de votre honorable nom. Général CHANGARNIER.

Nous désirons que les sénateurs conservateurs profitent de l'avis que leur donne l'énergie générale et qu'ils n'auraient pas dû s'attirer.

BULLETIN ÉCONOMIQUE					
BOURSE DE PARIS					
Variations des Cours					
du samedi 4 avec ceux du samedi 11 novemb.					
	Cours samedi 4	Cours samedi 11	Hausse	Baisse	
A terme					
3 % ex-cou.	71.52	71.47		5	
5 %	104.97	105.05			7
B. de France	3740.	3680.		60	
> Paris	1052.50	1050.		2 50	
Crédit fonc.	740.	735.		5	
> mobil.	169.	151.25		8 75	
Soc. génér.	322.50	320.		2 50	
Est	827.50	845.		2 50	
Lyon	1002.50	1027.50			25
Midi	781.25	788.75			7 50
Nord	1290.	1490.			
Orléans	1060.	1057.50		2 50	
Gaz	1345.	1345.			
Suez	677.50	678.		2 50	
Italien 5 %	71.95	72.05			10
Mob. espag.	560.	553.75		6 25	
Ch. Lomb.	162.50	165.			2 50
> Autric.	550.	549.50		17 50	

Feuilleton du Journal de Roubaix du 15 NOVEMBRE 1876

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

Par M. BARTHELEMY.

III

(Suite)

— Comment ferai-je pour lui venir en aide, si je le lui avais dit ? répondit-elle. J'avais quelques petites économies ; comme à l'ordinaire, je vais prendre son ouvrage, et en réduisant un peu les raisons... non pas pour notre enfant, sous tranquille !...
Nicolas ne la laissa pas achever.

— Oh ! merci, merci, ma bonne Gertrude ! lui dit-il. Voilà qui me donne mille fois plus de confiance que tous nos efforts ! Grâce à toi, nous aurons Dieu pour nous ! Mais, crois-moi, quand tu la verras, ne lui laisse pas ignorer l'épouvantable malheur qui vient de nous frapper. Son âme si pieuse n'a que trop cruellement appris depuis quelque temps comment il faut être en présence des plus terribles épreuves ! Elle priera. Et nous allons avoir un si grand besoin de prières comme les siennes ! Demain donc, je t'en conjure, va la voir. Dis-lui tout. Dis-lui que sa cellule est sur le quai, entre les deux tours. Dis-lui que tout est préparé pour son éviction, que dès demain elle aura le bonheur de le revoir, si Dieu daigne nous secourir...

Comptant		
	71.45	71.45
3 % ex-cou.	71.45	71.45
5 %	105.	105.
4 1/2	100.50	101
Ville 1869	378.75	377.
> 1871	374.	369.50
Act. l'ouest	675.	675
Obl. 3 % Est.	334.50	333.
> Lyon	335.	335.
> Midi	330.50	330.
> Orléans	333.75	333.75
> Vendée	275.	275
Revenu l'Et.	295.	290.
> (84)	168.	168.
En Banque		
3 % Esp. in.	11 9/16	11 9/16
extér.	13 9/16	13 7/16
5 % Turc	11 40	11 65
6 % Péru.	19	18
Egypt. 1873	238 75	220
		12 75

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans sa séance de vendredi, le Conseil municipal a adopté une excellente proposition de M. Charles Daudet. Il s'agit de la suppression du passage à niveau de l'Allumette. Chaque année, nous avons à signaler des accidents à cet endroit. Il y a quelques mois, c'était la femme du garde-barrière qui était renversée par un train, en voulant sauver des enfants qui jouaient sur la voie ; il y a un an, c'était une vieille femme qui, passant le soir, était écrasée ; l'année précédente, un dimanche soir, un ivrogne se laissait surprendre et périsait sous les roues d'une locomotive. Aussi loin qu'on remonte, depuis la création de la voie ferrée de Roubaix à Lille, on trouve des malheurs semblables. Il est vraiment temps qu'on avertisse, et le Conseil municipal a bien fait de voter la suppression de ce passage. Mais tout n'est pas dit. Il y a des formalités à remplir, des démarches à faire, des acquiescements à obtenir. On sait que la filière administrative est longue. C'est à la municipalité roubaissienne qu'il est pressé de presser les préliminaires et l'exécution des travaux. A. R.

A propos de la séance de vendredi, sait-on qu'elle a été marquée par un petit « grain » qui a failli devenir un véritable ouragan ? M. Pierre Flipo avait demandé la nomination d'une commission de surveillance des travaux municipaux. Il existe déjà une commission dite des travaux, mais ce que voulait M. Flipo c'était un comité chargé de contrôler les dépenses faites par le bureau des travaux. C'était, en somme, un véritable vote de défiance contre l'administration que voulait M. Flipo. Car, ou l'administration contrôle ce service comme tous les autres, et alors une commission de surveillance est inutile, ou elle ne le contrôle pas, et alors elle manque à sa mission et à son devoir le plus étroit. C'est, ce que firent ressortir nous dit-on, quelques conseillers, et leur avis fut celui du maire et des adjoints qui déclarèrent qu'ils se retireraient, si la proposition Flipo était adoptée.

La majorité du Conseil ne crut pas sans doute le moment opportun pour amener cette démission ; et la commission de surveillance ne fut pas nommée. A. R.

Hier, dimanche, ont eu lieu dans le canton d'Arleux, arrondissement de Douai, l'élection d'un conseiller général, en remplacement de M. Billet, démissionnaire. Voici le résultat du scrutin :

Inscrits,	3981.
Votants,	2747.
M. Lanvin,	1525.
M. A. Bonte,	1213.
Bulletins nuls,	13.

M. Lanvin est élu.

Par décrets du Président de la République, rendus sur la proposition du ministre de l'Intérieur, ont été nommés :

A Haubourdin. (Arrondissement de Lille. — Maire : M. Fichaux (Alexandre). — Adjoints : MM. Butin (Auguste) ; Waymel (Camille).
A Valenciennes. — Adjoint au maire : M. Beauvois (Louis).
A Comblain. (Arrondissement de Valenciennes). — Adjoint au maire : M. Castiau (Nestor-Zéphyrin).

MM. Eugène Bouvy et Adrien Wallet, tous deux élèves du Collège de Roubaix, ont passé avec succès, leur premier examen du baccalauréat des lettres scindé.
Il y avait, hier, vers midi, rue de la Fosse-aux-Chènes, un grand encombrement de voitures, chose fréquente dans cette rue sillonnée, pendant toute la journée, par de nombreux camions. Mais, cette fois-ci, l'embaras avait été provoqué par un accident causé par la voiture de M. M... conduite par Henri B... ; cette voiture, en passant trop contre, s'était accrochée aux roues d'un autre véhicule stationnant.
Henri B... était dans un état d'ivresse complet, c'est ce qui a occasionné cette maladresse.
Mais en somme, aucune détérioration n'est à constater aux voitures heurtées.

Il ne faut jamais juger d'une chose sans l'avoir considérée dans tous ses rapports et ses effets. Nous déplorions, hier, notre *Élé de la Saint-Martin* sans soleil, et voilà, qu'aujourd'hui matin Phabus indigné de notre téméraire appréciation s'est montré, dans toutes ses magnificences impériales !
Nous nous applaudissons de nous être trompés ! et d'avoir, au lieu d'un brumeux et maussade enfant de novembre, le plus doux, joli et gentil jour de printemps qu'on puisse imaginer, avec un ciel bleu et des gerbes dorées de rayons de soleil.
Le thermomètre marque + 13°.
Mais, à quelque distance, sur nos côtes, l'atmosphère n'est pas si bénin. Adamastor, le géant des Orages, s'est levé fulminant ! Depuis 48 heures la tempête sévit dans la Manche. Le paquebot de nuit venant d'Angleterre est arrivé samedi à Calais avec sept heures de retard. Les dépêches ne sont parvenues à Paris que dimanche, vers une heure de l'après-midi.

Nous apprenons que pour satisfaire au désir qu'exprimait ici dimanche, un de nos correspondants, au nom de beaucoup de familles, les cours d'exercices militaires momentanément interrompus par le départ des volontaires, seront repris à partir du 20 novembre, sous la direction du même instituteur. On y adjointra les cours complémentaires demandés par l'article que nous avons inséré.
Les inscriptions sont reçues rue des Fleurs, 37, à Roubaix.

Sur un mandat d'amener expédié par le juge d'instruction du Tribunal de la Seine, on a arrêté, ce matin, à Roubaix, un individu arrivé depuis peu de temps dans notre ville.
Nous donnerons demain son nom, et les faits qui ont motivé cette arrestation.

Un accident sans suites funestes heureusement s'est produit, hier dans l'après-midi, rue de la Fosse-aux-Chènes.
Le domestique de M. Emile D..., marchand de charbon, conduisait un tombereau de cette substance combustible ; il était assis sur l'avant-train du véhicule, quand un cahot un peu brusque lui fit perdre l'équilibre et le pauvre conducteur fut précipité à la renverse sur le pavé.
Deux agents de police qui stationnaient justement aux environs accou-

rent pour le relever, et lui porter secours ; mais la chute s'était opérée de la meilleure manière, le domestique ne s'était pas fait même une bosse, seulement un étourdissement en était résulté, mais il fut vite dissipé.
La séance de rentrée des Facultés de Droit, de Médecine, des sciences et lettres du ressort académique, aura lieu à Douai, le jeudi 16 novembre, à deux heures et un quart très-précises, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.
L'ouverture des cours de la Faculté des Lettres aura lieu le lundi 4 décembre 1876.

Nous apprenons avec plaisir, que Madame Loridan, l'une des victimes de l'assassinat d'Armentières, est en pleine convalescence.
Il y a quelques jours, deux ouvriers, Alfred D... et Charles P..., étaient occupés aux préparations des appareils épurateurs à gaz, dans le tissage mécanique de MM. L..., frères, à Linselles.
Ils s'étaient munis d'une lampe dont la flamme trop rapprochée des tuyaux conducteurs, non fermés, se communiqua à l'intérieur.
Une violente explosion en résulta. Heureusement pour les deux imprudents ouvriers, ils en furent quittes l'un pour quelques brûlures sans gravité aux mains et au visage ; l'autre, pour une entorse, suite de la chute, occasionnée par la commotion.
Grâce au sang-froid du directeur, qui s'empressa de fermer le robinet, la flamme fut éteinte sans autre accident.

Un incendie, dont la cause est restée inconnue, a détruit dimanche soir plusieurs maisons d'ouvriers au hameau dit le Trou de la Madeleine.
Il paraît que l'accident de chemin de fer survenu il y a quelques jours à Sainte-Agnès est dû à l'aiguilleur qui a remis en place son aiguille avant le passage complet du train. Il va être l'objet de poursuites judiciaires ; procès-verbal a été dressé contre lui pour blessures par imprudence. Il se nomme Veyziéras.
La position du sieur Masquelier si cruellement éprouvé dans cet accident, et auquel on a dû couper les deux jambes, est aussi bonne que possible.

Quand on a des états de service, comme ceux d'Auguste Masurel, on n'est pas timide. On s'engage dans des aventures qui peuvent coûter cher. Auguste Masurel a seize condamnations pour tous les délits contenus dans le code pénal, cela ne lui suffisait pas. Au sortir de la maison de Loos, on l'envoya en résidence à Tourcoing. On ne l'y a jamais vu, et, depuis quatre ans, il est parvenu à échapper aux regards des agents de l'autorité. Cela aurait pu durer longtemps.
Encore s'il s'était borné à travailler de temps en temps, voyager et mendier, comme il le faisait ! mais voilà que, le 24 octobre, il disparaît de la ferme Deffives à Beaucamps, emportant la garde-robe d'un autre ouvrier.
On le retrouve à Houplines, le 2 novembre, au moment où il venait de commettre encore un vol d'effets d'habillement au préjudice d'un ouvrier nommé Chamois. Ce dernier veut l'arrêter, Masurel, au lieu de fuir, ramasse une briquette et se met à frapper l'arrêteur, puis il entre en lutte avec lui.

Mais il n'eut pas à se féliciter de l'issue de ce combat, dont il est sorti dans le plus piteux état.
Il a réglé ce matin ces différents comptes avec le tribunal correctionnel, qui l'a condamné à trois ans de prison et cinq ans de surveillance.
Quand un ivrogne entre dans un cabaret, il s'efforce de respecter les lois de l'équilibre dans l'espoir qu'on lui servira encore à boire. C'est ce qu'essaya de

Henri de Vareilles était haletant de douleur et de colère. Il lui fut impossible de réprimer un geste d'horreur à l'adresse de tous ces lâches insulteurs.
Deux de ses voisins, que rien ni dans leur attitude, ni dans leur tenue ne distinguait des plus paisibles citoyens, avaient remarqué ce geste. C'étaient deux agents secrets de Robespierre et de Saint-Just. Ils se jetèrent sur lui.
— Et de trois ! hurla du milieu de la foule un des meneurs qui s'empressa d'accourir.
— Bravo ! reprit-il en battant des mains. La journée s'annonce bien ! vite une garde d'honneur à ce digne aristocrate !
Et aussitôt, Henri de Vareilles se vit entouré de bandits proférant contre lui les plus horribles menaces.
L'entrée du Pont-Neuf, le hideux cortège dut se diviser. Il venait d'être décidé que l'on conduirait les deux femmes au Luxembourg et le jeune homme à la Force.

Toutes ces prisons éparées, où l'on entassait alors les suspects, n'étaient que des dépôts provisoires. Il s'y faisait chaque jour, un appel non moins sinistre que celui des condamnés, l'appel des malheureux désignés pour être transférés à la Conciergerie.
A la Conciergerie, plus d'espoir pour eux ! Là les attendaient Fouquier-Tinville avec ses horribles requêtes et les membres du tribunal révolutionnaire, qui,

faire vendredi L. Delaporte, tailleur de pierres à Roubaix, après avoir dépassé le seuil du cabaret du Poisson-Vert, à Roubaix.
Malheureusement pour lui, la cabaretière qui a bon œil s'aperçut que l'équilibre qu'il conservait était factice, et Delaporte acheva de se trahir en demandant un verre de genièvre. Sa langue ne tourna plus. Refus de la cabaretière de le servir ; fureur de l'ivrogne qui la saisit à la gorge et veut l'étrangler.
On arriva à temps. La pauvre femme respirait à peine ; on le mit dehors. Il commença le siège des carreaux de vitres qu'un sergent de ville vint interrompre.
— Un mois de prison et 55 francs d'amende.

Pour la chronique locale, G. Baudet

Le nommé H..., employé au chemin de fer du Nord, et sa femme, nommée P... ont été arrêtés ce matin, rapporte l'Observateur d'Avonnes, sous l'inculpation de vol d'une somme de 7,000 fr. environ au préjudice de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

QUESNOY-SUR-DEULLE. — Avant-hier, les époux Fretin quittèrent leur maison vers sept heures du soir. A leur rentrée ils trouvèrent tout en désordre. On avait pénétré dans leur habitation, après avoir brisé les vitres d'une fenêtre, puis on a fracturé le coffre et enlevé une somme de 70 fr. montant des économies de ces pauvres gens.

L'Université catholique et M. de Marcère.

Sous ce titre, on lit dans l'Emancipateur, de Cambrai :

Un de nos amis de Lille nous adresse une lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire :

Monsieur le rédacteur,
Il y a un vieux proverbe qui dit que la force prime le droit ; cette théorie est particulièrement chère aux révolutionnaires contemporains et M. de Marcère entre autres ne se gêne nullement pour en faire de nombreuses applications, n'écouter en cela que son bon plaisir ou la haine qu'il porte à la religion. Déjà nous connaissons l'homme, et les actes, par lui accomplis depuis cinq ou six mois, nous ont assez montré le cas qu'il faisait de la justice et de la légalité ; cependant le ministre de l'Intérieur a voulu porter les choses encore plus loin et rompre une bonne fois avec toutes les pratiques établies par le bon droit.

Libre à lui d'ailleurs d'acquiescer l'admiration des nouvelles couches sociales au prix de l'estime des honnêtes gens et des conservateurs. Nous ne voulons pas le suivre sur ce terrain et nous lui concédons bien volontiers les applaudissements qu'il recherche avec une si grande ardeur ; mais s'il est une décision contre laquelle nous avons le droit et le devoir de protester, c'est celle qui vient de frapper l'Université catholique de Lille. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Rédacteur, la conduite inqualifiable de Son Excellence de Marcère en cette circonstance ; la population lilloise en est véritablement indignée et l'arrêt, qui vient de casser le contrat passé entre l'Université catholique et l'administration des hospices est regardé par tous comme une illégitimité flagrante. Sans doute M. de Marcère se soucie peu des réclamations des catholiques ; il est ministre et, du haut de sa chaise curule, il n'a qu'à faire un geste pour voir les journaux officieux l'acclamer à grand renfort de grosse caisse et célébrer ses louanges, en termes pompeux et emphatiques ; mais il y a d'autres arguments qui lui seront peut-être plus sensibles et l'Université catholique est décidée à porter cette affaire devant le conseil d'Etat. Il y a encore des juges à Paris ; et, nous n'en doutons pas, l'ancien conseiller de Douai apprendra que les ministres sont soumis à des lois qui ne peuvent violer au gré de leur humeur ou de leurs caprices.

Dependant si nous étudions la question en elle-même, la décision de M. le ministre de l'Intérieur paraît encore plus illogique. Il y a en effet onze mois que ce contrat est passé entre l'Université catholique et l'administration des hospices, comment donc depuis ces onze mois personne ne s'est-il aperçu de son illégitimité ? Comment aucune protestation ne s'est-elle élevée ? Comment le conseil municipal de Lille, tout en émettant un avis défavorable, n'a-t-il trouvé rien à redire contre la validité de ce contrat ? Comment sous son regard de tigre, ne savaient rendre que des arrêts de mort.

Henri de Vareilles ne pouvait être oublié à la Force. Tandis que le deuil et la consternation étaient partout, les pourvoyeurs du bourreau entendaient que chacun eût l'air d'applaudir à leur sanglante tyrannie. La tristesse était un attentat.
Couthon avait dit : « C'est sur la physiologie que vous reconnaîtrez les conspirateurs, les complices des traîtres mis sous la main de la justice... Arrêtez-les ! »
Et Henri de Vareilles s'était permis un geste d'horreur, presque un geste de menace ! Aussi ne se faisait-il aucune illusion sur le sort qui l'attendait. Il se savait marqué d'avance pour l'échafaud. Son cœur n'eut pas un battement de plus, quand le greffier lui apprit que son nom figurait le premier sur la liste fatale. Il avait la conscience d'avoir fait son devoir, en essayant de protester par son attitude indignée contre ce honteux affaissement de tout un peuple !

VI
Le 20 juillet — 2 thermidor — il fut écroué à la Conciergerie.
Pendant trois jours, il avait eu partie d'une chambre ; mais les juges, persuadés qu'avec un air si débauché on ne pouvait manquer d'avoir une bourse de plus recommandable. Justement que, dans leur intérêt, ils ne devaient pas tarder plus longtemps à lui faire les honneurs de la pistole (1).

enfin l'intègre M. de Marcère, aussitôt après son élection au ministère, ne s'est-il pas empressé d'agir comme il agit aujourd'hui ? A toutes ces questions, il est malaisé de répondre ; et plusieurs des adversaires de la liberté de l'enseignement ont été obligés de s'incliner devant le prestige de la vérité et de la justice.
D'un autre côté M. le ministre de l'Intérieur avait, il y a quelque temps, proposé aux deux facultés l'échange des hôpitaux de Lille : la faculté libre devait avoir l'hôpital St-Sauveur et la faculté l'Etat l'hôpital St-Eugénie. C'était d'un manque de bonne foi, puisque le contrat avait été passé pour le second de ces hôpitaux et non pour le premier ; néanmoins l'Université catholique, animée d'un grand esprit de conciliation, avait consenti à cet échange. Croyant ainsi toute discussion terminée, les professeurs pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère venait de casser le contrat signé avec l'administration des hospices. Devant un pareil acte de brutalité administrative, l'indignation a été générale et chacun se demandait si M. de Marcère ne voulait pas inaugurer dans son département le système d'invasions inventé par les radicaux de la Chambre des députés.

Maintenant quelle peut être la cause d'un pareil acte d'omnipotence et d'absolutisme ? M. de Marcère, comme on le sait, n'a pas toujours combattu l'infâme et même certaines personnes ont l'ont pour le 16 novembre, et les élèves accouraient déjà de toutes parts pour prendre leur première inscription. Tout paraissait donc fini, lorsque le bruit d'une nouvelle décision du ministre de l'Intérieur se répandit soudain ; M. de Marcère